

Concerne : Actualités du Programme de Vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous souhaitons vous informer sur les nouveaux marchés publics d'achat et de livraison de vaccins pour le Programme de vaccination. Au cours des dernières mois, l'Office de la Naissance et de l'Enfance a renouvelé les marchés publics d'achat des vaccins du Programme de vaccination de la F W-B. Ceux-ci sont d'application à partir du **1^{er} septembre 2019** pour une période de 4 ans, soit jusqu'en 2023.

Le renouvellement de ces marchés implique quelques ajustements mais la plupart des vaccins restent les mêmes.

Les **nouveaux produits** sont :

1. Retour de l'[Imovax Polio](#)® : vaccin monovalent contre la poliomyélite (firme SANOFI).
2. Le [Triaxis](#)® (firme SANOFI) : remplace le Boostrix® pour la vaccination des adolescents et de la femme enceinte contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche. Le profil d'immunogénicité, d'efficacité et de sécurité de ces vaccins sont similaires et les indications sont les mêmes.
3. Le [Prevenar 13](#)® (firme PFIZER) : remplace le Synflorix® pour la vaccination antipneumococcique des bébés de moins de 2 ans. Depuis 2017, une augmentation des infections invasives à pneumocoque (IPD) dues au sérotype 19A (ST 19A) chez les enfants de moins de 2 ans est constatée en Belgique. C'est pourquoi, fin 2018, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a recommandé d'opter pour le vaccin Prevenar 13® dans le cadre des programmes publics de vaccination. Contrairement au Synflorix® ; ce vaccin contient un composant dirigé contre ST 19A.
4. Le [Gardasil 9](#)® (firme MSD) : remplace le Cervarix® pour la vaccination des jeunes filles et garçons, âgés de 13-14 ans ou inscrits en 1^{ère} différenciée ou en 2^{ème} secondaire ou encore dans l'enseignement spécialisé (**consultez la communication de mai accessible sur le site [e-vax](#)**).

Pour ce groupe d'âge, le vaccin est mis gratuitement à disposition. Le schéma vaccinal proposé est similaire à celui mis en œuvre précédemment :

- 2 doses à 6 mois d'intervalle.

- 3 doses (0, 2 et 6 mois) pour les adolescents de plus de 15 ans (filles ou garçons). Le nouvel objectif du programme pour cette vaccination est la protection contre tous les cancers liés aux HPV ainsi que la prévention des verrues génitales.

Ces vaccins sont donc disponibles à partir du 1^{er} septembre 2019 via la plate-forme de commande et d'encodage [e-vax](#). La commande via papier n'est pas recommandée mais reste toutefois possible.

En cas de stock résiduel :

- **Boostrix®** ou **Synflorix®** : nous vous recommandons d'abord d'utiliser pleinement tous ces vaccins et puis de passer respectivement au Triaxis® et au Prevenar 13®.
-
- **Cervarix®** : nous vous recommandons, conformément au bon usage des schémas vaccinaux, d'utiliser les doses de Cervarix® restantes pour terminer des schémas déjà entamés, et ceci jusqu'à épuisement du stock ou atteinte de la date de péremption.
A noter : si vous êtes à court de Cervarix® après septembre pour terminer un schéma commencé selon les anciennes recommandations, vous pouvez terminer le schéma avec du Gardasil9®. En effet, au Canada, un schéma mixte Cervarix® - Gardasil9® est utilisé, sans danger. Il apporte une bonne protection contre le cancer du col ainsi qu'une protection intéressante contre les autres pathologies liées aux HPV¹. Quant aux nouveaux schémas vaccinaux, ils peuvent être réalisés soit avec Cervarix®, soit avec Gardasil9®.

En plus de ces changements de produits, de nouvelles dispositions sont introduites dans le marché :

- La quantité minimale pour une livraison de vaccins par une même firme pharmaceutique passe de 5 à 3 vaccins à la fois. Cela permet des commandes plus adaptées aux activités vaccinales de plus faible ampleur.
- Une diminution du délai de livraison général de 4 à 3 jours ouvrables à compter du lendemain de la commande. Ce délai peut être raccourci à 2 jours en cas de demande justifiée, comme une rupture de la chaîne du froid, par exemple.
- La période de validité minimal des vaccins mis à disposition passe de 18 à 12 mois. Il est à noter qu'en pharmacie, la durée de validité minimale d'un vaccin n'est que de 6 mois.

Les nouveaux produits ont une longue expérience d'utilisation dans d'autres pays européens et ailleurs. Leur profil de sécurité est très bon. Néanmoins, l'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) rappelle l'importance de notifier les effets indésirables qui vous seraient rapportés via le site : <https://www.gelefiche-fichejaune.be/home>.

1 Schéma utilisé actuellement au Québec :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2458_papillomavirus_vaccination_schedule.pdf

